

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 17 décembre 2019

N° 2019-138

L'an deux mille dix-neuf, le 17 décembre, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

Nombre de membres en exercice :	64
Qui ont pris part à la délibération :	53 Dont 8 procurations
Votes pour :	53
Vote(s) contre :	0
Abstention(s) :	0
Date de la convocation :	10 décembre 2019

Présents votants (45) : PUCEL Matthieu, MOUNIQ Jean, SAJOUS Sébastien, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, DESMARAIS Nadine, ESTRADE Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, BORDE Michel MALERE Hélène, ROTGE Gilbert, BECH Jean-Pierre, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, GALAUP Dominique, CONSTANTIN Luce, ARMANET Henri, RICARD Louis, SERMET André, CARTAN Olivier, MUR François, CHAZOTTES Michel, PETIT Maurice, RIVIERE Alain, DUBERNARD Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, LACAZE Noël, ROCHER Jacques, BERTRANUC Evelyne, TOUCOUERE Dominique, LAIREZ Céline, ACCHINI Nicole, AUTHENAC Philippe, BAZERQUE Albert, MIR André, MIR Jean-Henri, NARS Aline, POME Maryse, ROCA Jacques, FORTINE Didier, BEYRIE Maryse

Présents non votant : DILHET Sylvie, DUPOUY Marie-France, CASTET Bertrand, BACQUE Jean, PRUGENT-LERE Fernande, TOUCOUERE Laurent

Absents (11) : GISTAU Patrick, CARROT Jean-Michel, SAINT-PASTEUR Marcel, BESSONE Michel, VIDALON Patricia, GAY Eric, PENE Roland, PUJOLLE Bernard, FOURCADE Dominique, CASCARRE Victor, ISOART Jean-Michel

Procurations (8) : TREY Jean-Claude à ANGLADE Jean-Louis
VIDAL Thierry à PETIT Maurice
DELCASSO Maryse à DESMARAIS Nadine
MUR Raymond à BUERBA Jean-Pierre
BOUYGARD Pierre à ARMANET Henri
SOLANA Michel à RICARD Louis
BRUN Didier à FINES Frédéric
FORGUE Pierre à MIR Jean-Henri

OBJET : Pôle technique Aure :
avenant n° 2 à la convention du
pôle mutualisé

Monsieur Louis RICARD a été nommé secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Monsieur le Président expose ,

Suite à la décision de dissolution du pôle mutualisé de Grézian au 1^{er} janvier 2020, la commune de Barrancoueu a manifesté la volonté d'intégrer le pôle technique Aure. Pour répondre aux besoins de la commune de Barrancoueu, Mr Pascal Picrouillère, anciennement affecté au pôle mutualisé de Grézian, sera au 1^{er} janvier 2020 affecté au pôle technique Aure.

Cet avenant a pour objet la mise en œuvre de ces décisions.

Il est proposé de convenir ce qui suit :

- l'intégration de la commune de Barrancoueu à compter du 1^{er} janvier 2020. Sa participation annuelle s'élèvera à 6 000 €.
- l'affectation de Mr Pascal Picrouillère à compter du 1^{er} janvier 2020 au pôle technique Aure, en tant qu'agent technique pour 20h/semaine.

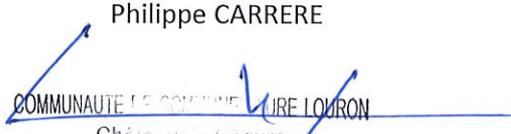
Monsieur le Président invite les conseillers communautaires à en débattre.

Après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des membres présents et représentés, le conseil communautaire :

- approuve les propositions faites par Monsieur le Président, sous réserve de délibérations concordantes des communes et du pôle technique Aure ;
- mandate Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer toutes pièces nécessaires au bon aboutissement de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU